# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

# **EXTRAIT DU REGISTRE**

#### des

# délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000924 Séance du jeudi 19 novembre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besancon.

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKÓWSKI, Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD (représenté par Thierry GUILLOT) Besançon : Hayatte AKODAD (à partir du rapport 1.1.1), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (jusqu'au rapport 5.3), Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN (jusqu'au rapport 5.3), Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (à partir du rapport 1.1.1), Martine JEANNIN (jusqu'au rapport 5.3), Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME (à partir du rapport I.I.I), Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Danièle POISSENOT (à partir du rapport 1.1.1), Françoisc PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport I.I.i), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 5.1) Beure: Philippe CHANEY (représenté par Frédéric PROST), Auguste KOELLER Boussières: Roland DEMESMAY Braillans: Alain BLESSEMAILLE Busy: Philippe SIMONIN Chaleze: Christophe CURTY Chalezeule: Christian MAGNIN-FEYSOT Champagney: Claude VOIDEY Champvans les Moulins: Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc: Denis GALLET Chaucenne: Bernard VOUGNON Chaudefontaine: Christiane BEUCLER Chemaudin: Bruno COSTANTINI (jusqu'au rapport 5.1) Dannemarie sur Crête: Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST (à partir du rapport 1.1.1) Ecole Valentin: André BAVEREL, Yvés GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Francis : Françoise GILLET. Claude PREIONI Gennes : Jean SIMONDON (à partir du rapport 1.1.1) Grandfontaine : François LOPEZ La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Mamiroile : Daniel HUOT (jusqu'au rapport 5.3), Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET (à partir du rapport 1.1.1) Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT (jusqu'au rapport 5.3), Denis JOLY Montfaucon: Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 5.1) Morre: Jean-Michel CAYUELA Nancray: Jean-Pierre MARTIN Noironte: Bernard MADOUX Novillars: Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 5.1) Pelousey: Catherine BARTHELET (jusqu'au rapport 5.1), Claude OYTANA Pirey : Jacques COINTET (jusqu'au rapport 5.1), Robert STEPOURIJNE Pouilley les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (représenté par Agnès BEDEAUX), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH (à partir du rapport 1.1.1) Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN) Vorges les Pins : Patrick VERDIER (à partir du rapport 1.1.1).

Etaient absents: Arguel: André AVIS Besançon: Teddy BENETEAU DE L'APRAIRIE, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Yves-Michel DAHOUI, Béatrice FALCINELLA, Abdel GHEZALI, Valérie HINCELIN, Sylvie JEANNIN, Michel LOYAT, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Marie-Noëlle SCHOELLER, Sylvie WANLIN Boussières: Bertrand ASTRIC Chalezeule: Raymond REYLE Champoux: Thierry CHATOT Chatillon le Duc: Philippe GUILLAUME Chemaudin: Gilbert GAVIGNET Deluz: Sylvaine BARASSI Grandfontaine: Laurent SANSEIGNE La Chevillotte: Jean PIQUARD Le Gratteris: Cédric LINDECKER Montferrand le Château: Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU Morre: Gérard VALLET Nancray: Daniel ROLET Novillars: Philippe BELUCHE Osselfe: Jacques MENIGOZ Pouilley les Vignes: Jean-Marc BOUSSET Pugey: Marie-Noëlle LATHUILIERE Torpes: Bernard LAURENT Vaire Arcier: Patrick RACINE.

Secrétaire de séance : Brigitte ANDREOSSO

#### Procurations de vote ;

Mandonts: C. BARTHELET (à portir du rapport 5.2), N. BODIN, P. BONNET, F. BRANGET, YM. DAHOUI, A. GHEZALI, L. HAKKAR, Y. HINCELIN, S. JEANNIN, M. JEANNIN (à partir du rapport 5.4), M. LOYAT, MN. SCHOELLER, S. WANLIN, N. WEINMAN (à partir du rapport 5.2), B. ASTRIC, R. REYLE, C. LINDECKER, M. COTTINY, P. DUCHEZEAU, G. VALLET, P. BELUCHE, JM. BOUSSET,

Mandataires: C. OYTANA (à partir du rapport 5.2), F. GERDIL-DJAOUAI, E. SASSARD, J. ROSSELOT, JF. GIRARD, B. RONZI, JJ. DEMONET, C. THIEBAUT, D. POISSENOT, M. OMOURI (à partir du rapport 5.4), F. ALLEMANN, JL. FOUSSERET, C. MICHEL, J. MARIOT (à partir du rapport 5.2), R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT, D. HUOT, G. BAULIEU, B. CYPRIANI, JM. CAYUELA, B. BOURDAIS, JM. FAIYRE,

Objet: Avenant n° 13 à la DSP: Evolis Ville

# Avenant n°13 à la DSP : Evolis Ville

# Rapporteur: Jean-Claude ROY, Vice-Président

2 2 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	Inscription budgétaire			
Sans incidence budgétaire				

### <u>Résumé</u> :

Le projet d'évolution des tarifs GINKO Evolis Ville a été présenté lors de la commission n°2 du 7 juillet 2009 afin d'être en conformité avec la loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, pour la participation et pour la citoyenneté des personnes handicapées » et avec le schéma d'accessibilité approuvé par délibération du Conseil de Communauté du 12 février 2009. La proposition est ainsi que le service Evolis Ville adopte les tarifs et l'ensemble de la gamme tarifaire du réseau GINKO classique à compter du les janvier 2010.

En conséquence, ce rapport propose la passation d'un avenant n°13 à la DSP de transport public urbain afin de formaliser l'évolution tarifaire de ce service, telle que validée dans un premier temps par délibération du 15 octobre 2009.

Cet avenant, dont la mise en œuvre est prévue pour le le janvier 2010, n'entraîne pas de modification de la contribution financière forfaitaire versée par le Grand Besançon à KEOLIS Besançon.

### 1. Préambule

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, en sa qualité d'Autorité Organisatrice des transports urbains, et le délégataire, KEOLIS Besançon, proposent la passation d'un avenant n° 13 à la Convention de Délégation de Service Public pour prendre en compte l'évolution de la tarification « Evolis Ville ».

Le projet d'avenant est donc le suivant :

# II. Projet d'avenant

## A/ Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte la modification souhaitée par le Grand Besançon des tarifs Evolis Ville.

## B/ Modification des tarifs Evolis Ville

A compter du 1er janvier 2010, les tarifs EVOLIS Ville sont modifiés de la façon suivante :

	Tarifs 2009	Nouveau tarif 2010
Ticket EVOLIS Ville Unité	2,10€	Ticket unité GINKO : 1,20 €
Carnet 10 EVOLIS Ville	16,40 €	Carnet de 10 voyages GINKO : 10,20 €
		Remplacé par l'abonnement « Or »
		Mensuel (24,90 €) ou annuel (274 €),
Carnet 10 EVOLIS Ville réduit	8,20 €	réservé aux plus de 60 ans et invalides à 80 %

## C/ Date d'effet

Le présent avenant prend effet à compter du visa du contrôle de légalité et jusqu'à l'issue de la Convention.

# D/ Portée du présent avenant

Toutes les dispositions de la Convention de Délégation de Service Public non expressément abrogées, annulées, complétées et/ou modifiées par le présent avenant restent applicables entre les parties.

### A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°13 à la Convention de Délégation de Service Public,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 123 Contre: 0 Abstention: 0

DE REGION FRANCIFE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS

D.C.T.C.J.
Contrôle de logalité

RECU 24 NOV 2009